

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 octobre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 138 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis BONAN représenté par Pascal CHAIX - Sylvia BONIFAY représentée par Christine ORTIZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Didier DAVITIAN représenté par André ESSAYAN - Pascal GILLET représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - Maxime TOMMASINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Mourad KAHOU - Gabriel PERNIN - Jean-Pierre REPIQUET.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 002-692/08/CC

■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'organisation de l'événement "Les 3 jours de l'Intelligence Collective" par l'Association Medinsoft les 21, 22 et 23 octobre 2008 et approbation d'une convention

DDEAIG 08/1770/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'Association Medinsoft, créée en 2004, rassemble les entreprises régionales ayant une activité de développement de logiciels. Elle est présidée par André Jeannerot, directeur des systèmes d'information chez Lefevbre-Software.

L'Association Libertis, créée en 2004, rassemble les entreprises régionales spécialisées dans les logiciels libres. Elle est présidée par Jean-Marie Micallef, gérant de Theosys.

Les deux associations ont décidé de créer un grand événement dans le cadre des technologies de l'information et de la communication suite au succès du salon Logiciels Libres organisé le 04 octobre 2007.

Trois événements vont être organisés durant 3 jours, les 21, 22 et 23 octobre 2008 sous la bannière unique intitulée « Les 3 jours de l'Intelligence Collective ». Ces trois événements sont Tech'Emploi destiné à rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emplois dans les métiers des TIC ; le salon Synergie-TIC destiné à informer les entreprises sur l'usage et la maturité des TIC et la Nuit des Technos destinée à clôturer les deux événements précédents en présentant des démonstrations de solutions innovantes.

Tech'Emploi se déroulera le 21 octobre 2008 sur le Pôle Media Belle de Mai de 10h00 à 17h00.

Ses objectifs sont de rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emplois, de présenter les nouveaux métiers des TIC, les nouvelles formations, en organisant des espaces recrutements, des ateliers métiers (en liaison avec Omniciel), un espace information-orientation rassemblant tous les intervenants de la formation.

Le budget prévisionnel s'élève à 35.880 euros.

Le salon Synergie-TIC se déroulera les 22 et 23 octobre 2008 au Parc Chanot en partenariat avec Cap Gemini et Bull.

Ses objectifs, sur 2.000 m² d'exposition et 4 salles de conférences, sont de mettre en valeur la filière TIC, notamment les sociétés de services en logiciels libres, montrer la cohérence existant entre les associations du Prides SCS.

Plusieurs événements se dérouleront : le salon professionnel des Logiciels Libres soutenu par le Département, la convention Medinsoft 3, le forum PME du pôle de compétitivité SCS, un cycle de conférence du CNFPT, une convention d'affaires de 300 rendez-vous, une convention de levée de fonds en partenariat avec Provence Business Angels et 24 conférences et ateliers.

Le budget prévisionnel s'élève à 165.276 euros.

La Nuit des Technos se déroulera le 23 octobre 2008 à la Friche de la Belle de Mai à partir de 19h00, en partenariat avec SFR.

Le programme regroupera un Speed Dating Business, un Speed Starting Up par SFR, des animations technologiques. 500 personnes seront invitées, 25 entreprises feront des démonstrations, un cocktail. Le budget prévisionnel s'élève à 79.569 euros.

L'association qui porte l'ensemble de cet événement est Medinsoft. L'association Libertis est maître d'œuvre, la réalisation étant confiée à Com'Attitude.

Le budget prévisionnel des 3 jours de l'Intelligence Collective s'élève à 280.725 euros.

Les dépenses se répartissent en :

		Tech'Emploi	Synergie-TIC	Nuit des Technos
Locations, création stands	89.756	17.222	52.000	20.534
Agence de communication	82.314	12.438	44.876	25.000
Autres prestations	60.458	4.306	39.000	17.152
Prestations sécurité et accueil	48.197	1.914	29.400	16.883
Total dépenses	280.725	35.880	165.276	79.569

les recettes se répartissent en :

		Tech'Emploi	Synergie-TIC	Nuit des Technos
Entreprises	137.845	0	93.276	44.569
Région Paca	65.000	0	50.000	15.000
MPM	25.000	10.000	8.000	7.000
Ville de Marseille	22.000	15.000	4.000	3.000
Département 13	20.000	0	10.000	10.000
Euroméditerranée	10.880	10.880	0	0
Total recettes	280.725	35.880	165.276	79.569

La part financée par les entreprises s'élève à 49,1 %.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2008, au financement de l'événement « Les 3 jours de l'Intelligence Collective » organisé par l'Association Medinsoft, par l'attribution d'une participation de 25.000 euros. Les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt majeur de soutenir la filière des TIC, le rapprochement des entreprises et des demandeurs d'emplois, la valorisation des innovations réalisées sur le territoire de MPM, la diffusion des usages des TIC et l'image d'un territoire qui entreprend.
- La cohérence de cette action avec la stratégie et le programme de développement économique « Marseille Provence, métropole euro méditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le conseil de communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 25.000 euros au financement de l'événement « Les 3 jours de l'Intelligence Collective » organisé par l'Association Medinsoft qui se déroulera du 21 au 23 octobre 2008 et qui regroupe Tech'Emploi, le salon Synergie-TIC et la Nuit des Technos.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Medinsoft fixant les modalités d'attribution et les obligations respectives des parties signataires.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 6743 « Participations exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous Politique B 320

Le Conseiller Délégué
A l'Economie

Le Président Délégué de la Commission
Développer l'Economie et Servir l'Emploi

Guy TEISSIER

Francis ALLOUCH

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI